Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260423-DCM2026042333-DE

Ploërdut
fleur de granit

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 17 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD.

Absente : Madame Sonia RUYET

Secrétaire : Monsieur Stéphane ROUDAUT-DESFORGES

DCM2026-04-23-33 : Déclaration d'intention d'Aliéner : Immeuble sis 36 Grande Rue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 11 janvier 2024 instaurant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des secteurs zonés en zone urbaine (U) et en zone d'urbanisation future (1AU et 2 AU) délimitées par le PLUi et ce droit est délégué aux communes membres à l'exception des secteurs à vocation économique.

Vu la délibération en date du 2 avril 2026 dans laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain (D.P.U)

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 13 avril 2026, relative à la propriété cadastrée AD N°36 d'une superficie totale de 603 m² pour le prix de 112 000.00 € auxquels s'ajoutent les frais de commission d'un montant de 16 000.00 €, située 36 Grande Rue à PLOËRDUT (56160), appartenant aux consorts MORGANT, représentés par Madame Armelle PENVERN domiciliée 27 Rue du Tilleul à SAINT-TUGDUAL (56540).

Considérant que l'acquisition de l'immeuble par la Commune ne présente aucun intérêt,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De renoncer à préempter sur la propriété sise 36 Grande Rue à PLOËRDUT (56160) cadastrée Section AD N°36 d'une contenance totale de 603 m².**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT 56 (Morbihan)